

Étude : Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires?

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 29 janvier 2018

Les travailleurs étrangers temporaires sont admis au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale du gouvernement du Canada dans le but de combler des pénuries de main d'œuvre à court terme et de promouvoir les intérêts économiques et culturels du Canada. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada a crû, passant de 52 000 en 1996 à 310 000 en 2015. Étant donné la présence croissante des travailleurs étrangers temporaires, leur taux de résidence au Canada et la durée de celle-ci se révèlent utiles lors de l'élaboration de politiques sur l'immigration nationale et sur le marché du travail.

Cette étude de Statistique Canada présente des renseignements sur la durée de séjour des travailleurs étrangers temporaires au Canada et décrit dans quelle mesure les séjours plus longs sont attribuables à une utilisation prolongée des permis de travail temporaires ou à une transition vers un statut de résident permanent.

Aux fins de la présente étude, on entend par travailleurs étrangers temporaires les personnes qui étaient âgées de 18 à 64 ans au moment de leur arrivée au Canada, qui ont obtenu un permis de travail entre 1990 et 2009 et dont la première admission au Canada était principalement pour des raisons professionnelles. Ces personnes font l'objet d'un suivi pour une période d'au moins cinq ans et pouvant durer jusqu'à 15 ans après leur première admission au Canada. Cette étude est fondée sur le fichier des résidents temporaires.

La durée moyenne des séjours a augmenté durant les années 2000. Des 264 000 travailleurs étrangers temporaires dont la première admission au Canada a eu lieu de 1995 à 1999, 13 % (ou 35 000) étaient toujours au Canada cinq ans après leur entrée initiale. Le pourcentage des travailleurs étrangers temporaires qui étaient toujours au Canada cinq ans après leur entrée initiale était de 37 % (ou 187 000) pour les quelque 500 000 travailleurs étrangers temporaires dont la première admission au Canada a eu lieu de 2005 à 2009. La même tendance s'observait 10 ans après l'arrivée des cohortes précédentes : 11 % des travailleurs étrangers temporaires dont la première admission au Canada a eu lieu de 1995 à 1999 et 18 % des travailleurs étrangers temporaires dont la première admission au Canada a eu lieu de 2000 à 2004 étaient toujours au Canada 10 ans après leur première admission au Canada.

Près de 90 % des travailleurs étrangers temporaires qui vivaient toujours au Canada après 10 ans avaient obtenu un statut de résident permanent, étant passés de travailleur étranger temporaire à immigrant reçu. C'était le cas pour les travailleurs étrangers temporaires de presque tous les programmes en cours, à l'exception du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Près du quart des travailleurs étrangers temporaires de ce dernier programme continuaient de recevoir des permis de travail saisonnier 10 ans après leur première arrivée au Canada. Les programmes destinés aux travailleurs étrangers temporaires, comme le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, ont été associés à différentes options pour la transition vers la résidence permanente.



Le document de recherche « [Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires?](#) », qui fait partie de la *Série de documents de recherche, Direction des études analytiques (11F0019M)*, est maintenant accessible.

Cette étude fait partie d'un vaste programme de recherche sur les résidents non permanents au Canada, leur transition vers le statut de résident permanent et leurs résultats économiques : « [Obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une étude par panel des résultats sur le marché du travail avant et après le changement de statut](#) »; « [Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : l'effet d'études universitaires prémigratoires au Canada](#) »; « [Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014](#) » et « [Les étudiants étrangers qui deviennent des résidents permanents au Canada](#) ».

Pour obtenir plus de renseignements communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette au 613-951-3608 (rene.morissette@canada.ca), Division de l'analyse sociale et de la modélisation.